Projet cofinancé dans le cadre du Plan d’investissement dans les compétences

Charte de partenariat

**Club Compétences**

La présente charte vise à établir les engagements réciproques entre le GIP Alfa Centre-Val de Loire et le partenaire en charge de l’animation d’un « Club Compétences », adhérent au projet Identification des Besoins en Compétences.

Ce projet est défini dans le cadre du PACTE Régional pour l’Investissement dans les Compétences et dans sa fiche action N°27.

**Article 1 : Définition des parties**

1. Le GIP Alfa Centre-Val de Loire :

Le GIP Alfa Centre-Val de Loire est l’organisme maître d’œuvre du projet régional « Identification des Besoins en Compétences des Entreprises ». Ce projet est soutenu par un comité de pilotage quadripartite composé de Pôle Emploi, de la DIRECCTE CVDL, du Conseil régional CVDL, du MEDEF et d’U2P.

Ses missions sont la création d’un réseau d’animateurs locaux, l’organisation de réunions type « Club Compétences », la création d’un outil informatique de recueil des besoins en compétences des entreprises et de partage des informations, l’accompagnement et la mobilisation des acteurs locaux à l’utilisation de l’outil de recueil des besoins en compétences des entreprises.

Au sein du GIP Alfa Centre-Val de Loire, les référents sont :

* Pour le pilotage du projet et manifester votre intérêt au projet :

Amélie DUMAS

02.38.24.15.41

a.dumas@alfacentre.org

* Pour les aspects logistiques et financiers :

Valentin GILLET

02.38.24.15.43

v.gillet@alfacentre.org

1. Le Partenaire, ci-après dénommé « Animateur du Club compétences » :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du Club Compétences ou de la structure qui accueillera les séances de travail |  |
| Organisme |  |
| Prénom et Nom du Représentant de l’organisme |  |
| Fonction dans l’organisme |  |
| Prénom et Nom de l’Animateur |  |
| Fonction dans l’organisme |  |
| Mail  |  |
| N° de téléphone |  |

|  |
| --- |
| J’anime un club compétences sur la Zone d’emploi de : ………………………………………………………………..Et sur la (les) communauté(s) de communes suivant(es) : ……………………………………………………………… Ma zone d’emploi est-elle engagée dans une démarche Territoire d’Industrie :  [ ]  oui [ ]  non Ma zone d’emploi est-elle engagée dans une démarche de GPEC Territoriale  [ ]  oui [ ]  non   |

**Article 2 : Descriptif du PACTE Régional d’Investissement dans les Compétences**

Le projet Identification des Besoins en Compétences des entreprises (IBC) est porté dans le cadre du Plan d’Investissement dans les Compétences (PIC) qui vise à former deux millions de personnes éloignées de l’emploi au niveau national entre 2019 et 2022.

Pour ce faire, trois axes d’interventions ont été identifiés :

* Mieux analyser les besoins en compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes
* Financer de nouveaux parcours de formation et d’accompagnement vers l’emploi durable
* Innover et transformer par l’expérimentation, dans le cadre d’appels à projets

Ces engagements ont été régionalisés dans un PACTE Régional d’Investissement dans les Compétences (PACTE) et formalisés en 39 actions, parmi lesquelles figure le projet IBC.

**Article 3 : Les enjeux de la coopération**

La coopération entre le GIP et les animateurs des Clubs Compétences doit permettre de sensibiliser un maximum d’entreprises, de toute taille et particulièrement les petites entreprises, à l’importance de développer une stratégie compétences et d’anticiper leurs besoins. Il s’agira de les amener à comprendre l’intérêt de décrire leurs besoins en ressources humaines sous forme de compétences attendues et non plus seulement par le nom d’un métier ou d’un emploi.

Les animateurs des Clubs pourront ainsi créer ou mobiliser un Club type « Compétences » en rassemblant des entreprises.

Pour les animateurs, il s’agira de :

* Accompagner les entreprises participantes dans leur stratégie compétences en leur fournissant des outils, méthodes et contacts.
* Orienter les entreprises participantes vers les acteurs mobilisables pour répondre à leurs besoins de compétences ou en lien (formation, recrutement, alternance, organisation, développement …).
* Définir et recueillir les besoins de compétences et orienter les entreprises vers les actions innovantes qui pourront les aider à répondre à leurs besoins.

**Article 4 : Les engagements mutuels**

L’animateur du Club compétences s’engage à :

* Organiser les réunions au sujet de la compétence à destination des entreprises (invitation des participants, préparation du déroulement et interventions…)
* Respecter la procédure de défraiement.
* Informer le GIP Alfa Centre-Val de Loire du calendrier des séances prévues.
* Recueillir et transmettre le bilan des rencontres au GIP et les feuilles d‘émargement.
* Utiliser le kit de communication mis à sa disposition afin de faire connaitre le projet.
* Participer à alimenter la plateforme de recueil en formalisant les besoins en compétences exprimés par les entreprises.
* Orienter les entreprises vers les acteurs locaux pouvant les accompagner en fonction de leurs besoins.
* Participer aux regroupements d’acteurs régionaux organisés dans le cadre du projet.
* Participer aux conférences PACTE lorsque le thème relève de la compétence.
* Promouvoir les Clubs Compétences et favoriser la participation des entreprises à ceux-ci.
* Proposer un Appui Individuel à la Stratégie Compétences aux entreprises qui le souhaiteraient. Cette prestation est prise en charge financièrement à hauteur de 50% par le GIP Alfa Centre-Val de Loire, les 50% restant sont à la charge de l’entreprise. La durée maximale de cet accompagnement est de 14 jours (4 jours de diagnostic et 15 jours d’accompagnement à la mise en œuvre des actions définies).

Le GIP Alfa Centre-Val de Loire s’engage à :

* Mettre à disposition de l’animateur une personne ressource régionale ayant pour mission de cadrage et d’appui à l’amont des réunions, et / ou d’intervention en tant qu’expert sur les ateliers, l’accompagnement à l’organisation des séances
* Mettre à disposition de l’animateur un kit méthodologique d’animation, fourni gratuitement
* Transmettre à l’animateur la liste des animateurs sur les autres territoires pour favoriser l’échange de pratiques
* Participer financièrement aux dépenses logistiques du Club Compétences, lorsque le thème de la réunion relève de la compétence, par la prise en charge maximale de 400 € par réunion, jusqu’à 4 réunions par an, étant entendu qu’il semble opportun de faire 3 séances rapprochées pour un même groupe d’entreprises, puis d’organiser 3 autres séances à 6 mois d’intervalle pour un autre groupe d’entreprises.
* Donner un accès à la plateforme informatique pour le recueil des besoins en compétences des entreprises et pour le partage des résultats d’information obtenus.

Fait à Orléans en 2 exemplaires le .…..... / …....... / …....….......

|  |  |
| --- | --- |
| Visa de l’organisme | Visa du GIP Alfa Centre-Val de Loire |
|  |  |



Calendrier prévisionnel 2020

Club Compétences

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Club Compétences | Dates des séances proposées | Tempsde réunionenvisagé | Décrire les thèmes liés aux compétencesqui seront abordés |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |